

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le jeudi 9 novembre

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, légalement convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni à la Maison du Développement Intercommunal, ville de SAINT JEAN DE MONTS en séance publique sous la présidence de Madame Véronique LAUNAY.

Étaient présents : LAUNAY Véronique – BERNABEN Marie – BERTRAND Virginie – BURGAUD Laure - JOLIVET Grégory - PONTREAU Nadine - CHARRIER Miguel - MILCENDEAU Gérard - ROUSSEAU Alain – EVEILLE Pierre Jean – RIVIERE Amélie - VRIGNAUD Céline - ROUILLE Jean Michel - GUILBAUD Louis Marie – CHOUIN Jean François - GUILLET Anne Douceline - THOUZEAU Jacqueline – RELET Jean Marc - DENIS Pascal – ROLLAND Bénédict.- GODEFROY Rosiane - CHAUVIN Yannick - BERNARD Béatrice - GRONDIN Raoul - LAMBERT Dominique - LAIDIN Daniel.

Avait donné procuration : AURY Martine à GRONDIN Raoul - LEROY Bruno à JOLIVET Grégory – MATHIAS Yves à EVEILLE Pierre Jean – ROUXEL Myriam à THOUZEAU Jacqueline.

Étaient absents : GIRARD Martine - CHAIGNEAU GAUCH Joëlle.

Secrétaire de séance : GODEFROY Rosiane

OBJET :

**Approbation du Plan Climat
Air. Energie Territorial de la
Communauté de
Communes.**

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur l'approbation du Plan Climat Air-Energie-Territorial de la Communauté de Communes. Il est rappelé que le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet à la Collectivité d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur son territoire.

Le PCAET de la Communauté de Communes est scindé en 4 axes déclinés en 10 objectifs stratégiques :

- Axe 1 : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant
- Axe 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous
- Axe 3 : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable
- Axe 4 : Préserver et valoriser les ressources du territoire

Madame la présidente rappelle que les actions détaillées dans ce PCAET ont été discutées et analysées dans chacune des Commissions communautaires.

Il est précisé que ce PCAET devra faire l'objet d'une consultation auprès du public au cours du 1^{er} trimestre 2024.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir

1°) APPROUVE le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la Maison du Développement Intercommunal à Saint Jean de Monts, les jour, mois et an susdits, et ont après lecture, signé tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

A SAINT-JEAN-DE-MONTS, LE 10/11/2023



LA PRESIDENTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LE SECRETAIRE DE SEANCE